

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale  
Karin Keller-Sutter  
Cheffe du Département fédéral de justice  
et police  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

Réf. : 21\_GOV\_91

Lausanne, le 31 mars 2021

**Consultation fédérale (CE) Modifications d'ordonnances en vue de la mise en oeuvre des règlements SIS (UE) 2018/1860, 2018/1861 et 2018/1862 (développements de l'acquis de Schengen) et d'une modification de la LDEA**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée en titre, à laquelle il répond par la présente.

En avril 2019, dans le cadre du projet "Reprise et mise en œuvre des réformes relatives au système d'information Schengen (SIS) «Développements de l'acquis de Schengen» et inscription des expulsions pénales dans le SYMIC et établissement d'une statistique étendue dans le domaine du retour", le Canton de Vaud avait fait part d'un certain nombre de remarques quant à l'augmentation des tâches induite par la reprise du SIS (Système d'information Schengen). Le rapport relatif à la nouvelle consultation fédérale citée en titre relève au chiffre 4 que les modifications envisagées des ordonnances n'induisent pas de conséquences supplémentaires pour les finances et le personnel des cantons par rapport, suppose-t-on, à celles mises en évidence dans le rapport de synthèse de décembre 2020 figurant en annexe. Néanmoins, la charge de travail induite par la reprise et la mise en œuvre du SIS qui a été évoquée dans le cadre de cette consultation antérieure est maintenue, à tout le moins en partie selon l'appréciation que nous en faisons et nous le regrettons.

En espérant que ce courrier retienne votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

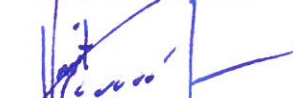
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRÉSIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copies**

- OAE
- Polcant